

Note d'information
Nouvelle plateforme de demande des Noms Commerciaux (Certificats Négatifs)
nc.directentreprise.ma
15 février 2021

Afin de simplifier l'acte d'entreprendre et d'améliorer les services fournis aux créateurs d'entreprise et aux professionnels, l'OMPIC lance une nouvelle plateforme de demande de noms commerciaux. Conçue autour des dernières technologies du digital, cette plateforme permet de dématérialiser tous les services associés à un nom commercial depuis la demande jusqu'à l'obtention du certificat négatif et offre des outils de suivi en temps réel de l'état de traitement de la demande ainsi que des services de notification des clients, par courrier électronique et par SMS.

Services fournis via la plateforme

- Demande du nom commercial ;
- Délivrance d'un nom commercial ;
- Demande de modification (avant et après immatriculation) ;
- Demande de renouvellement ;
- Demande en cas de rejet ;
- Contestation d'une décision de rejet.

Avantages de la plateforme

La plateforme offre une interface unique et un parcours 100% digitalisé pour le demandeur du nom commercial ou son mandataire. Les services et fonctionnalités suivants sont disponibles via la plateforme pour simplifier les procédures et améliorer l'expérience du client :

- Digitalisation de l'ensemble des démarches liées au Certificat Négatif (de bout en bout) ;
- Sauvegarde des demandes en cours de saisie permettant d'optimiser le temps de saisie ;
- Service de recherche à l'identique intégré visant à minimiser le risque de rejet de la demande ;
- Paiement électronique par carte bancaire et en multicanal ;
- Suivi des demandes et notifications des résultats de traitement permettant d'être informé en temps réel de l'avancement de sa demande ;
- Service d'alerte avant expiration du délai du certificat négatif ;
- Nouveau service de renouvellement : ce service permet de renouveler une fois et en temps réel, un certificat négatif valide tout en maintenant l'ICE obtenu initialement ;
- Services de support à distance et centre de relations clients ;
- Services de proximité et d'assistance en partenariat avec les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services ;
- Guides et supports de communication pour une meilleure utilisation de la plateforme.

Nouvelle procédure

La demande du nom commercial offre la possibilité de renseigner un maximum de trois choix différents de dénominations et de sélectionner de manière guidée l'activité souhaitée.

Après examen de la demande, le certificat négatif est téléchargeable directement via la plateforme, si la demande est acceptée.

Dans le cas de rejet de la demande, les motifs de rejet sont notifiés et il est possible de déposer gratuitement une nouvelle demande en cas de rejet, 1 seule fois dans un délai de 15 jours à partir de la date du premier rejet.

Il est également possible de contester la décision de rejet du nom commercial et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date du rejet. La demande sera, dans ce cas, réexaminée et une décision finale sera notifiée au client via la plateforme.

Besoin d'en savoir plus

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la plateforme sur le lien <https://nc.directentreprise.ma> ou contacter le centre de relations clients à l'adresse crc.nc@ompic.ma ou par téléphone aux numéros : 0802000018, 0802000019. Pour les professionnels, un support dédié est mis à leur disposition via : crc.nc.pro@ompic.ma ou par téléphone au 0802000029.